



HAL
open science

Enjeux argumentatifs de la nomination : le cas du nom collectif communauté dans les discours publics contemporains

Michelle Lecolle

► **To cite this version:**

Michelle Lecolle. Enjeux argumentatifs de la nomination : le cas du nom collectif communauté dans les discours publics contemporains. Christian Boix. Argumentation, manipulation, persuasion, L'Harmattan, pp. 227-247, 2007. halshs-01248739

HAL Id: halshs-01248739

<https://shs.hal.science/halshs-01248739>

Submitted on 28 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article paru dans Boix C. (dir.), *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris, l'Harmattan, 2007, pp. 227-247.

Enjeux argumentatifs de la nomination : le cas du nom collectif *communauté* dans les discours publics contemporains

Michelle LECOLLE

Dans une récente tribune du *Monde*¹, Philippe Breton oppose les mécanismes de la globalisation et de l'amalgame comme instruments de la haine aux pratiques qui disjoignent et distinguent pour comprendre. Au-delà de la controverse à laquelle participe le texte cité², et au-delà de la question de la haine elle-même, nous voudrions nous intéresser ici au mécanisme argumentatif de l'amalgame, lorsqu'il est favorisé par la nomination, envisagée comme processus (acte de nommer), et comme résultat du processus.

Il est en effet des noms qui sont, intrinsèquement, des instruments de globalisation : il s'agit des noms collectifs (Ncoll désormais). Parmi ceux-ci, le pacifique et anodin Ncoll *communauté* voit actuellement évoluer son sens : en effet, dans la structure syntaxique [det. Ncommunauté + adj.], où le déterminant est un article défini (le plus souvent au singulier – *la*) et où l'adjectif est un adjectif catégorisant – cf. (1) et (2) ci-dessous –, et dans le cadre de certains textes de l'espace public contemporain, il tend à certains égards à se rapprocher d'autres Ncoll au sens beaucoup moins neutre, tels que *secte* ou *ethnie*³.

(1) Certains maires refusent-ils encore la construction de lieux de culte musulmans ? Je crois que **la communauté musulmane de Saint-Malo** n'a pas de lieu de culte. (Interview : « Idriss Elouanali préside l'association éditrice de 'l'Annuaire des mosquées de France' », *Libération*, 08/12/04)

(2) [Corse] **La communauté maghrébine** dont une partie, notamment les jeunes nés sur l'île, est parfaitement intégrée, ressent une forte inquiétude. (Ali Habib, Site web du collectif *Bellaciao*)

Dans notre perspective, la nomination de réalités (ou supposées réalités) par le nom *communauté* ne répond pas nécessairement à une « visée argumentative », mais possède bien une « dimension argumentative », selon la distinction posée par Amossy (2000) et reprise dans Amossy et Koren (2004), en ce sens qu'elle est à même de « modifier les représentations de l'interlocuteur et de lui faire partager une vision des choses ». En ne postulant pas de *visée argumentative* d'un texte, nous ne nous intéresserons donc pas ici à l'éventuelle intention argumentative ou manipulatrice d'un énonciateur individuel, mais plutôt à l'emploi banalisé de mots dans un cadre collectif qui dépasse les individus – l'énonciateur lui-même, et un

¹ « Faut-il lâcher à nouveau les chiens ? » (Philippe Breton, *Le Monde*, 17/08/04).

² Ce texte est publié en réponse au texte : « Je hais l'islam, entre autres... » (Patrick Declerck, *Le Monde*, 12/08/04).

³ Notre corpus est un corpus ouvert. Il est constitué de textes portant sur des questions de société contemporaines telles que le racisme, l'antisémitisme ou la laïcité, textes publics, c'est-à-dire donnés à voir au public, qu'il s'agisse de presse, d'articles de chercheurs ou d'hommes politiques publiés dans la presse, de pages Web ou de courriers des lecteurs sur ces thématiques. En complément, nous avons utilisé des courriers ou des textes du mouvement *Sauvons la Recherche*, et des textes de *Frantext* contemporains (1950-2000) (cf. la rubrique « ressources » *infra*).

énonciataire collectif et anonyme. *In fine*, il s'agit plutôt de capter, à travers la circulation des discours dans l'espace public, la construction d'un stéréotype social dans des textes de type délibératif, c'est-à-dire, au sens large, ayant trait à la « vie dans la Cité ».

À la différence de la « théorie de l'argumentation dans la langue » (Ducrot et Anscombe 1983 ; Ducrot et Carel 1999), nous ne postulons pas comme valeur première une valeur argumentative du nom dans la langue, mais à la fois et dans le même mouvement, une valeur descriptive et une valeur argumentative de la nomination, dans le discours. Ainsi, la nomination par le nom *communauté* a :

(i) une valeur descriptive en ce sens que ce nom est employé comme désignatif de réalités – cf. nos exemples (1) et (2) ;

(ii) une valeur argumentative, que cet article se propose d'exposer selon deux axes, distincts mais imbriqués : tout d'abord, d'un point de vue que nous qualifions « d'intra-linguistique » (sémantique et syntaxique), nous montrerons, à travers le nom *communauté*, que les spécificités sémantiques des Ncoll les rendent intrinsèquement porteurs de valeurs argumentatives potentielles ; avec *communauté*, ces potentialités se trouvent exploitées de manière spécifique dans la structure syntaxique présentée. Dans un second temps, nous décrirons sommairement comment la valeur argumentative du nom prend corps de manière extrinsèque, dans son contexte socio-discursif. En effet, dans l'espace discursif contemporain, le mot *communauté* est porteur d'enjeux politiques, ce qu'on pourra en partie constater au travers des exemples proposés, mais qu'on peut également observer de manière indirecte en se référant à ses dérivés *communautaire* et *communautarisme*. On sait en effet que ce dernier, du moins, est actuellement un terme éminemment polémique (cf. Taguieff 2004).

1 Nom, nomination et argumentation

Il n'est pas nouveau de considérer le nom et la nomination comme porteurs de valeurs argumentatives. Ce fait est déjà mentionné par Aristote (*Rhétorique*) sous le terme « d'épithète », et exemplifié par les formules *le meurtrier de sa mère* ou *le vengeur de son père*, comme désignation/qualification de Oreste. Pourtant, bien qu'il semble être considéré comme un lieu commun, ce fait paraît, paradoxalement, plus souvent évoqué dans les écrits de non linguistes⁴, que dans les champs mêmes de la linguistique ou de la rhétorique. La théorie de l'argumentation dans la langue, par exemple, s'intéresse peu à la catégorie du nom. On mentionnera cependant les travaux sur la nomination qui se réfèrent au dialogisme de Bakhtine⁵. Pour ceux-ci en effet, le mot possède une mémoire, parce qu'il apparaît toujours chargé de ses usages antérieurs. Notre approche, qui prend comme base la circulation des discours, et donc l'intertexte, se situe dans cette perspective.

Mais d'une manière générale, quand il est fait référence à la valeur argumentative des noms et des modes de nomination c'est, de préférence, soit à propos des métaphores, soit à propos de noms qualitatifs ou prédicatifs comme *le terroriste*, *le résistant*, *le dictateur*. En somme, des noms qui relèvent du « lieu de l'essence », dans les termes de Perelman & Olbrechts-Tyteca (1970)⁶.

2 Nomination, argumentation et nom collectif

Avec les noms collectifs, le statut argumentatif n'est pas le même, et se situe plutôt dans le « lieu de la quantité », puisqu'il s'agit là, comme nous le verrons, de tout et de partie, de

⁴ Nous pensons en particulier aux courriers des lecteurs des journaux.

⁵ Cf., entre autres, Moirand (2004).

⁶ Référencé « TA » par la suite.

rappports d'un ensemble (le groupe) aux éléments (les membres du groupe). Sans parler spécifiquement de Ncoll, le TA développe d'ailleurs, dans le cadre du « lieu de la quantité », la question de l'appartenance au groupe.

Selon nous, la nomination par le Ncoll *communauté* relève, dans les termes du TA, des « arguments basés sur la structure du réel », et plus précisément à la « liaison de coexistence qui unit [...] un groupe aux individus » et, ajoutons, en sens inverse, « la liaison qui unit les individus à un groupe ».

Nous explorons à présent le fonctionnement de cet « argument », en nous basant dans un premier temps sur la description sémantico-référentielle des Ncoll, avant d'aborder les spécificités de *communauté* lui-même. La description « en langue » (intensionnelle) s'articulera ici avec la prise en compte de l'extension du nom en discours, dans son contexte textuel et socio-discursif.

2.1 Sémantique du Ncoll et argumentation

Borillo (1997) donne du Ncoll la définition suivante : « un nom singulier qui représente un groupement d'éléments de même catégorie ». D'un point de vue dénotatif, le Ncoll correspond à l'expression de l'ensemble de ses éléments (*une flotte* est un ensemble de *bateaux* ; *le public* est un ensemble de *spectateurs*).

Nous préférons pour notre part ajouter à cette définition une précision importante, ce qui donne la formulation suivante :

Un Ncoll est « un nom au singulier dénotant **une entité** composée d'un regroupement d'éléments de même catégorie ».

La mention de ce niveau intermédiaire n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle est mentionnée dans une définition de Jespersen citée par Joosten et al. (à paraître)⁷. Dans la même logique, ces derniers défendent, à partir d'exemples du français et du néerlandais, une différence de conceptualisation de différents Ncoll – certains seraient « conceptualités » au niveau du groupe (*set level*) et d'autres au niveau des entités individuelles (*entity level*).

Par rapport à la définition de Borillo, la mention du niveau intermédiaire, que nous nommerons, à la différence de Joosten et al., « entité-groupe »⁸, nous paraît pertinente tout d'abord parce qu'elle permet de rendre compte des entités institutionnelles – *l'ONU*, *la Communauté Européenne*, d'ailleurs généralement nommées « personne morale ».

Mais surtout, ce niveau intermédiaire est plus conforme à ce qui fait la différence, d'un point de vue syntactico-sémantique, entre un Ncoll et le pluriel correspondant : on peut référer spécifiquement à cette entité elle-même en tant que groupe et, par exemple, la qualifier. Plus généralement, on peut dire d'elle des choses qu'on ne peut pas dire du pluriel correspondant : *la flotte entière*, *la communauté entière*, ou encore *une foule cosmopolite* une *communauté composite* ; un *grand groupe* n'est pas un groupe composé de personnes grandes⁹...

⁷ « A collective [noun] [...] is logically from one point of view 'one' and from another point of view 'more than one' ». Jespersen O. (1924). *The Philosophy of grammar*. London : George Allen & Unwin.

⁸ Notre terminologie tend à rendre compte de la différence entre « groupe », appréhendé comme totalité, et « ensemble » (ensemble d'éléments, collection) : dans cette conception, qui nous paraît pour le moins confirmée en langue (cf. *infra*) et en discours, le « groupe » n'est pas simplement la somme des éléments, mais renvoie aussi aux relations entre éléments. Il forme de plus, en lui-même, une entité à part entière.

Pour une analyse précise de la terminologie mathématique concernant la théorie des ensembles, et son rapprochement avec la théorie de la *Gestalt*, cf. Bonnet (à paraître).

⁹ Sur ces points, cf. Lecolle (1997).

Enfin, on peut poser ou nier son existence, sans pour autant nier l'existence des individus qui le composent. On tient déjà là, à un premier niveau, une source d'argumentation, liée à la présupposition existentielle : en effet, en nommant avec un Ncoll, on présuppose l'existence d'un groupe. C'est ce qui est mis en cause dans les exemples (3) et (4) :

(3) - Quelle est la place de Tariq Ramadan dans le champ musulman français ? - Depuis une dizaine d'années, il y a dans le paysage français un enjeu concurrentiel pour dire la doxa dans la « **communauté musulmane** » - qui, à mon avis, n'existe pas - et pour obtenir la reconnaissance de l'État jacobin. (« Entretien avec Bruno Etienne : 'L'insupportable visibilité de l'islam' », *Politix*, 20/01/05).

(4) [drame de la prise d'otages en Irak]. Ce drame a conduit à user et abuser de l'expression « **communauté musulmane** ». Dans le courrier, des lecteurs rappellent qu'il n'existe en France ni une communauté musulmane, ni une communauté juive, ni une communauté chrétienne, mais des musulmans, des juifs, des chrétiens, divers entre eux, ainsi que des agnostiques et des athées [...]. Non pas **des communautés**, mais des citoyens français ou des résidents étrangers, qui ne se déterminent pas forcément par une appartenance religieuse. (Chronique de Robert Solé, médiateur du *Monde*, 06/09/04)

Le potentiel argumentatif des Ncoll apparaît ensuite d'une seconde manière. Les deux définitions du Ncoll posent que les éléments sont de « même catégorie ». Ainsi, « l'entité-groupe » présente la propriété de rassembler sous sa bannière des éléments potentiellement disparates (par exemple « des juifs », « des musulmans »), et donc de passer sous silence leur diversité. C'est ainsi que la nomination procède, de fait, à un amalgame, que cet amalgame soit ou non délibérément souhaité. C'est ce qui apparaissait explicitement en (4), sous la plume du médiateur du *Monde*.

Enfin, par là même, le Ncoll a intrinsèquement la propriété de généraliser, indûment, ou d'une manière qui peut être ressentie comme telle. Ce rapport de tout à partie, de type synecdochique (le tout pour la partie), est discuté en (5) :

(5) [conflit israëlo-palestinien, à propos des prises de position publiques en France]. L'usage banalisé de l'ambigu mot « **communauté** » semble imputer à l'ensemble des juifs le point de vue de quelques-uns. (« L'Autre juif et l'Autre palestinien », *Le Monde*, 06/10/04)

2.2 Le Ncoll *communauté*

Nous abordons à présent ce qui fait la spécificité de *communauté*, par rapport à d'autres Ncoll, en nous basant de nouveau sur la présentation des éléments du groupe comme étant de « même catégorie ».

Cette idée de « même catégorie » est suffisamment englobante pour accueillir différents modes de regroupement des membres du groupe. Dans *communauté* cette ressemblance est plus vague par exemple que dans les Ncoll *chorale* ou *public*, qui possèdent dans leur sens lexical une indication sur ce mode de regroupement. Elle est relativement sous-spécifiée quant à ce qui fait que le groupe est constitué en tant que groupe.

Pourtant, d'un autre côté, elle est plus précise que dans des Ncoll tels que *collectivité* ou *ensemble*¹⁰. Le nom *ensemble* en particulier, peut être envisagé, soit comme une simple indication de regroupements d'éléments, soit comme un outil de pluralité. Dans ce cas, on peut considérer que, par exemple, *l'ensemble des scientifiques* est à peu près équivalent, d'un point de vue dénotatif et sémantique, à *les scientifiques*. En revanche, on ne peut pas établir

¹⁰ Cette observation nous paraît conforme à l'évolution du sens du substantif *ensemble* dans son usage courant (18^{ème}-20^{ème} siècle), telle qu'elle est présentée par Bonnet (à paraître).

cette équivalence sémantique avec *communauté* : *la communauté des scientifiques* n'a pas le même sens que *les scientifiques*. *Communauté* est plus qu'un outil de pluralité.

La spécification de *communauté* apparaît si on considère sa définition dans le *Dictionnaire de l'Académie*¹¹ :

COMMUNAUTÉ n. f. XIII^e siècle. **1.** État, caractère, qualité de ce qui est commun.

2. Groupe humain dont les membres sont unis par un lien social. **Communauté** familiale, villageoise. Vivre en **communauté**. La **communauté** française, nationale. La **communauté** internationale. Se dévouer pour la **communauté** [...] Par ext. Groupe humain dont les membres ont en commun une langue, une religion. La **communauté** francophone. La **communauté** musulmane. La **communauté** chinoise.

Cette spécification tient tout d'abord à la dérivation de *communauté* de l'adjectif *commun* (sens 1 de la définition). Ce caractère /commun/ se lit également, dans la définition 2, celle qui correspond au Ncoll, dans l'idée de *lien social*, de « vivre ensemble » (*vivre en communauté*). Et si on considère, au-delà de la définition, l'usage qui est généralement fait du mot dans la structure syntaxique concernée, à propos de populations étrangères, de pratiques religieuses, ou encore dans des écrits d'anthropologie¹², il semble que le mot *communauté* suppose une territorialité commune, une certaine cohésion sociale, une solidarité. Pour résumer, *communauté* suppose un « nous »¹³.

Ainsi, en définitive, par rapport aux différents Ncoll cités, *communauté* relève d'un statut intermédiaire : plus spécifique qu'un simple « outil de pluralité », mais moins spécifique que les Ncoll qui renvoient dans leur sens à un mode précis de rassemblement, comme *public* ou *chorale*.

Pourtant, si l'on s'attache à présent à nombre de textes traitant de l'espace public français, on ne peut pas réellement dire que des traits tels que celui de /territorialité commune/, de /solidarité/, que le « nous » en somme soit conservé dans *communauté* tel qu'il est utilisé comme désignatif de collectivités. Considérons (6), (7) et (8), portant sur l'affaire dite du « RER D »¹⁴, où *communauté* est employé sans aucune modalisation¹⁵ :

(6) [Manifestation contre le racisme et l'antisémitisme] A Belleville, quartier parisien symbole de la cohabitation harmonieuse entre communautés, une centaine de manifestants s'étaient rassemblés sous la bannière du Parti communiste. [...] Elisabeth Guigou, député socialiste de Seine-Saint-Denis, a élargi le débat à « toutes les autres discriminations, toutes les formes de racisme ». Même démarche chez les Verts où Yves Contassot exhortait « **les communautés juive et arabe** à refuser l'escalade de la violence ».

¹¹ Cette définition est, pour ce qui nous intéresse, similaire à celle du *TLFi*.

¹² Nous nous référons à certains articles journalistiques (en particulier ceux de *La Croix*), à des sondages sur internet, et à *Frantext*.

¹³ Cet usage « motivé » morphologiquement et sémantiquement est celui auquel fait référence l'article de V. Bonnet (ici-même). On le trouve également, revendiqué, dans l'article de l'historien Pap Ndiaye paru dans *Libération* (28 février 05), dont nous citons un extrait : « D'ores et déjà s'amorce [...] un fait essentiel : la construction progressive d'une communauté noire française. Cela ne signifie pas que les divisions entre Noirs s'effacent magiquement, mais que des intérêts communs, fondés sur des expériences sociales partagées, se font jour. »

¹⁴ En août 2004, une voyageuse du RER D, Marie L., raconte qu'elle a été agressée par des noirs et des maghrébins, en tant que supposée juive. Cette agression, rapportée parfois sans précaution, suscite un grand émoi dans les médias et la classe politique française, jusqu'à ce qu'on apprenne qu'il s'agissait d'une affabulation. L'événement médiatique est alors lui-même largement commenté.

¹⁵ Lorsque l'expansion adjectivale de la structure syntaxique étudiée n'est pas présente, le sens correspondant est inféré du cotexte, anaphoriquement.

(« Avalanche de réactions. Les élus socialistes émettaient hier soir quelques réserves sur l'affaire », *Libération*, 13/07/04)

(7) Dans le petit monde de Marie, les Arabes sont cruels et les juifs sont riches. Et les Noirs sont toujours prêts à commettre de noirs méfaits. Les agresseurs de Marie étaient coupables, ontologiquement coupables. Parce qu'ils étaient « quatre Arabes et deux Noirs ». **Les communautés** qu'elle [Marie L.] a mises en cause n'auront pas même eu droit à ses excuses, ni à celles des hommes politiques. (« Sortir du petit monde de Marie L. », *Le Monde*, 09/08/04).

(8) Lorsqu'un adolescent juif de 17 ans, Israël, a été frappé en pleine rue d'un coup de couteau [...], Dominique de Villepin s'est immédiatement rendu à son chevet. Des représentants de **sa communauté** ont dénoncé dans la journée un nouvel acte antisémite, volontiers relayés par les médias. (« Ce que révèle l'affaire Marie L. », *Le Monde*, 19/07/04)

On remarque par exemple que, en (7), *communauté* réfère anaphoriquement à des catégories (*quatre Arabes et deux Noirs*), et non à des groupes de personnes considérées comme « solidaires », pas plus que ne le sont, en (6), les référents de *les communautés juive et arabe*.

Plus généralement, les notions de territorialité et de solidarité ne sont pas présentes dans ces usages : l'emploi du mot y est galvaudé, et le sens définitoire, basé sur un mode de rassemblement en quelque sorte « interne », s'amenuise, au profit de la construction d'un autre mode de rassemblement qui, lui, doit être trouvé en « externe ». De fait, c'est dans le syntagme [la Ncommunauté + adj.], et par le biais de l'expansion adjectivale, que s'opère cette construction.

Avant de détailler ce mode de construction, et ses implications en termes de représentation du groupe, considérons certains procédés rhétoriques (figuraux), rencontrés ou envisageables, qui par le biais du mot *communauté*, s'appuient sur la sémantique spécifique du Ncoll.

2.3 Potentialités rhétoriques des Ncoll : le nom *communauté*

Ces procédés peuvent se baser sur l'une ou l'autre des deux faces du Ncoll (sa face « entité-groupe », et sa face « ensemble »), ou sur le rapport entre les deux. Soulignons que, dans l'ensemble de ces cas, non seulement l'argumentation n'est pas déconnectée de la dénotation, mais que celle-là (l'argumentation), prend appui sur celle-ci (la dénotation), envisagée dans son contexte.

(i) Du côté de sa face « entité-groupe », le nom *communauté* offre, en tant que Ncoll, la possibilité de référer à un groupe en passant sous silence la composition de ce groupe. De la sorte, il peut être transposé d'un référent-groupe à un autre. Cette propriété fournit une base profitable d'artifice rhétorique : bien utile en politique, elle s'apparente alors dans certains cas à de la tromperie. C'est ce qui, semble-t-il, est dénoncé en (9) :

(9) Lors de l'émission « 100 minutes pour convaincre », François Fillon s'est exprimé sur la question du statut des jeunes chercheurs. Il a déclaré : « **la communauté scientifique** a proposé la création d'une sorte de contrat de 5 ans pour pouvoir aider les jeunes chercheurs [...] Je suis favorable à ce statut de 5 ans ». En se référant à la communauté scientifique, le ministre faisait sans doute allusion au rapport des États généraux. Si c'est le cas, il a fait un grave contresens, qu'il nous faut absolument corriger. (*[SLR] Message à tous les signataires SLR*, 25/11/04)

(ii) Toujours du point de vue de « l'entité-groupe », nous avons relevé ci-dessus à propos de (5) la mise en œuvre d'un rapport synecdochique de tout à partie, en termes d'inclusion

d'ensembles. Il va sans dire que ce mécanisme, qu'il soit délibéré ou non, peut donner lieu à des confusions et des amalgames.

(iii) Enfin, du point de vue de l'ensemble des éléments, on soulignera le flou extensionnel que ne manque pas de favoriser l'emploi d'un Ncoll. De fait, la référence de l'ensemble est à géométrie variable : qu'on pense par exemple au vague de l'emploi du syntagme *la communauté internationale*. Ainsi, dans un corpus portant sur la guerre du Kosovo, l'observation de la référence du syntagme montrait qu'il s'agissait en réalité de l'OTAN. Dans d'autres situations, les éléments peuvent être tout autres...

Ces « arguments », non seulement sont *basés* sur la structure du réel, mais, plus encore, *jouent* sur la structure du réel.

3 Le nom *communauté* dans la structure [la N*communauté* + adj.]

Outre ces ressources argumentatives de type extensionnel et internes au nom *communauté*, la nomination par *communauté*, dans la structure syntaxique [la N*communauté* + adj.], prend une autre valeur argumentative, d'une manière indirecte et externe.

Dans cette structure, l'adjectif est un adjectif relationnel catégorisant : il catégorise selon des critères « ethniques », comme en (2) ou en (6), selon des critères religieux comme en (3) et (4), selon des critères sociaux, comme dans *la communauté immigrée, homosexuelle, ou gay*, en (10) :

(10) Le coût du communautarisme. A l'inverse du « communautarisme », politiquement impensé en France, mais quotidiennement évoqué (« **communautés** » *gay*, juive, musulmane, arménienne, etc.), la pensée commune française est infectée par la pensée communautaire. (« Inquiétudes autour des poussées racistes et antisémites », *Libération*, 13/07/04)

C'est ce possible argumentatif que nous détaillons à présent.

Nous avons noté précédemment que le Ncoll *communauté* possède un sens relativement sous-spécifié ; il ne dit pas, en particulier, ce qui est « commun » aux membres. De fait, dans la structure étudiée, c'est l'adjectif qui introduit, de manière externe, ce caractère commun. Par là même, l'adjectif, appliqué à *communauté*, participe à la création d'une classe : il catégorise les membres de la communauté selon un critère identitaire. Ainsi, d'une certaine manière, la collectivité rassemblée sous le terme *communauté* se trouve essentialisée par la catégorisation. Qui plus est, cette catégorisation nécessairement partielle est posée de l'extérieur, de sorte que *communauté* renvoie, non plus à un « nous », mais bien à un « ils »¹⁶.

Dans l'exemple (11), on voit cette catégorisation culminer, dans un usage référentiel indifférencié, mais hautement « sensible », de *communauté*, opposé à *français de souche* :

(11) [M. Rufin]. L'écrivain reconnaît qu'il « en savait peu » sur un domaine « où les passions sont vives et les blessures profondes ». « Français 'de souche' n'appartenant à aucune '**communauté sensible**' », M. Rufin s'est pourtant risqué sur ce terrain sensible, et son rapport pourrait soulever de vives protestations. (« L'écrivain Jean-christophe Rufin classe 'l'antisionisme radical' dans l'antisémitisme », *Le Monde*, 20/10/04).

Et c'est bien cette essentialisation partielle, surtout lorsqu'elle est religieuse, qui, selon certains commentateurs, pose problème : ils déplorent en particulier que des syntagmes tels

¹⁶ Il en est autrement dans des textes de sites corses faisant référence à « la communauté corse », parfois sous la formulation *notre communauté*. Ici, l'appartenance est revendiquée, mais de l'intérieur. Cet emploi de *communauté*, du même type de celui cité en note 13, a d'ailleurs souvent dans ces textes une valeur argumentative.

que *la communauté musulmane* ou *la communauté juive* puissent servir, par raccourci ou par méconnaissance, à référer à un ensemble de réalités disparates. Ainsi, *la communauté musulmane* par exemple peut référer par englobement à des pratiquants et des non pratiquants, mais aussi à des islamistes fondamentalistes, voire à tout immigré ou fils d'immigré.

On pense ici aux remarques du TA, dans un paragraphe concernant le groupe et les membres du groupe (p. 434) :

« La notion de groupe [sert] à décrire, à expliquer ou à justifier [le] comportement différencié [des étrangers] [...]. Ce souci de l'argumentation explique [...] la tendance à constituer en groupe, pour les rendre solidaires, tous ceux chez qui on observe une même attitude, les adversaires ou les partisans d'un certain point de vue, d'une certaine personne ou d'une certaine façon d'agir ».

Et nous ne sommes pas loin du stéréotype, tel qu'il est décrit dans les sciences sociales¹⁷.

Mais il y a encore un autre niveau d'analyse, tenant au complément prépositionnel de lieu qui complète souvent la structure syntaxique considérée.

Comme nous l'avons montré, [det N_{communauté} + adj], dénomme une classe. Par conséquent, d'un point de vue extensionnel, on peut théoriquement poser l'équivalence présentée sous (12) :

(12) la communauté tutsie = les tutsis

Deux différences apparaissent cependant entre le syntagme avec N_{coll} et le syntagme pluriel (*les tutsies*) : nous avons déjà observé la première qui tient, d'une part, à la différence entre pluriel et N_{coll}, et d'autre part au sens de *communauté* lié à *commun*.

La seconde se rapporte au fait que *la communauté* + adjectif catégorisant seul, sans expansion prépositionnelle (*la communauté tutsie*), est non saturé référentiellement : en soi, le syntagme ne précise pas de quelle collectivité il s'agit, à la différence, remarquons-le, de *l'ethnie tutsie* par exemple. De fait, la référence de *la communauté* en question trouve sa complétude dans l'ensemble de la structure avec complément prépositionnel [de + N_{lieu}] – cf. (1), et (13) ci-dessous :

(13) la **communauté** française d'Abidjan, la **communauté** aveyronnaise de Paris

Dans les cas où le complément prépositionnel ne figure pas, la référence est de toutes façons complétée déictiquement par le contexte dans lequel se situe le texte (par exemple lorsqu'il est question de la communauté musulmane dans *Le Monde*, à propos d'événements français), ou encore elle relève de connaissances encyclopédiques (les tutsis sont « du Rwanda »).

De la sorte, le référent du syntagme se trouve toujours construit par différenciation, comme minorité par rapport à l'ensemble englobant qu'est, par exemple, la ville ou, plus généralement dans notre corpus, la communauté nationale. Les syntagmes *la communauté* + adjectif catégorisant isolent donc un sous-ensemble dans un ensemble plus grand, autrement dit ils créent un rapport partie/tout, une partition.

Considérée ci-dessus de manière interne au syntagme, cette définition par différenciation se confirme également de manière externe quand on considère le rapprochement souvent posé dans les textes entre les « communautés » et les questions de l'exclusion et de l'intégration – cf. nos exemples (2) *supra*, (14) et (15) :

¹⁷ Cf. Amossy & Herschberg-Pierrot (1997).

(14) L'idée de **communauté**. S'il est un sujet dont les implications et les enjeux actuels dépassent largement la discussion d'école, c'est bien celui-là. C'est pourquoi il n'est pas vain de toujours la mettre en débat en posant les questions essentielles qu'appelle cette notion : rassemblement ou exclusion ; nature et légitimité des liens communautaires (linguistiques, culturels, sexuels, politiques ou religieux) ; intégration, multiappartenance ... (« La mosaïque des communautés », *Le Monde*, 05/11/04).

(15) Le mot qui fait consensus et qui, par là même, clôt tout débat est « communautarisme ». Mais avant de reprocher à tel ou tel groupe de refuser de s'intégrer, de jouer le jeu, on oublie d'évoquer le fait que le communautarisme est bel et bien une invention française. (*Le Monde*, « Le ravissement de Marie L. », 20/07/04)

Ce qui n'est pas sans avoir des implications politiques.

4 Enjeux politiques de la nomination avec *communauté*

En effet, dans son environnement politique dans l'espace public français contemporain, le mot *communauté* tel que nous l'avons décrit opère dans un univers de valeurs, les valeurs politiques de la citoyenneté et de la République, les valeurs de la laïcité. C'est ce à quoi faisait référence l'exemple (4) dans sa deuxième partie : *non pas des communautés, mais des citoyens français ou des résidents étrangers*.

Pour désigner ce problème politique, un nouveau mot est apparu : le mot *communautarisme*, qu'on trouve discuté en (10) et (15). Ce mot, référencé dans le *Robert Historique* à partir de 1951 mais absent des autres dictionnaires, fait actuellement fureur, soit qu'il soit agité comme un épouvantail, soit qu'il soit revendiqué. Et il n'est pas anodin pour nous de noter que, d'un point de vue morphologique, ce mot est précisément dérivé du mot *communauté* : il réfère à un comportement politique (cf. son suffixe *-isme*) qui se caractériserait en quelque sorte par une auto-exclusion, un repli, précisément, sur une supposée « communauté ».

Ainsi, pour compléter le tableau que nous avons dressé du nom *communauté*, on peut parler tout à la fois :

(i) d'une dérivation morphologique de *communauté* à *communautaire*, puis à *communautarisme* ;

(ii) d'un effet sémantique en retour de *communautarisme* à *communauté*, qu'on explique en s'appuyant sur le terme intermédiaire *communautaire*. En effet celui-ci est peut être qualifié de « biface ». La première de ses « faces » est tournée vers *communauté* : en tant qu'adjectif relationnel, il signifie /de la communauté/ – *les lois communautaires* sont /les lois de la communauté (européenne)/. Sa seconde face apparaît dans des syntagmes tels que *liens communautaires* – exemple (14) –, et plus généralement dans les collocations-clichés du type de *repli communautaire*¹⁸, *enfermement communautaire* où il est employé comme adjectif qualitatif. Son sens peut alors être glosé par /caractérisé par le communautarisme/. C'est ainsi, ce second sens n'excluant pas le premier, que, par une réaction en chaîne, *communauté* se trouve en quelque sorte contaminé par *communautarisme*¹⁹.

¹⁸ On trouve aussi, de manière équivalente, *repli identitaire*, ce qui confirme indirectement notre analyse de *communauté* + adjectif catégorisant, comme relevant d'une « essentialisation ».

¹⁹ Cf. Lecolle (2005) pour une étude plus complète de la bivalence sémantique de *communautaire*.

Tout ceci, dans un environnement politique favorable, finit par rapprocher à certains égards *communauté* de *ethnie* – si on fait référence à *communauté* + adjectif ethnique, en termes catégorisants donc –, ou encore de *secte*, comme relevant de « l’auto-exclusion ».

5 Conclusion

Considéré en soi, le mot *communauté* n’apparaît pas à première vue comme un instrument d’argumentation : il présente une apparence plutôt anodine et, qui plus est, positive. Il ne manifeste pas non plus *a priori* un engagement du sujet parlant, comme le font les noms qualifiants. Pourtant nous espérons avoir montré comment, en dépit de son caractère anodin, l’emploi de *communauté*, qui cristallise des notions actuellement en débat, peut avoir une valeur d’acte dans son environnement socio-discursif.

Par le biais de cette étude, on peut constater l’influence de questions sociétales sur la nomination, mais aussi et réciproquement la valeur d’acte de la nomination qui, avec un nom collectif comme *communauté*, a le pouvoir pour le moins de créer la réalité qu’il prétend désigner, *i. e.* l’entité collective en tant qu’*entité* précisément.

Au-delà du cas de *communauté*, on peut élargir la potentielle valeur argumentative à d’autres Ncoll. D’une part parce que la référence aux groupes, notamment par le biais des Ncoll, est très présente dans les discours publics qui parlent de la « vie dans la Cité », puisque ces discours concernent précisément la collectivité. Et d’autre part parce que les Ncoll ont des particularités communes, notamment en tant que relevant du « lieu de la quantité », susceptibles d’être utilisées argumentativement.

Pour terminer, nous voudrions proposer d’étendre la réflexion à un autre cas relevant du nom collectif : c’est celui de tropes tels que la métonymie, et surtout la « synecdoque d’abstraction absolue » (Fontanier 1977), qui, à partir d’un nom de qualité, crée figurativement un Ncoll : ainsi, dans la phrase du titre du *Monde* citée en note 2 : *Je hais l’islam ... entre autres*, on peut interpréter *l’islam* comme « l’islam » bien sûr, mais aussi comme « les musulmans ». C’est également sur ce mode que, à la suite de la pétition contre la « Guerre à l’intelligence » proposée par le journal *Les Inrockuptibles* (février 2004), le nom de qualité *intelligence* a pu être interprété (de manière, disons, malicieuse) comme « l’ensemble des gens intelligents », et la pétition être discutée dans les termes suivants : « les pétitionnaires se considèrent comme les seuls ‘intelligents’ ».

Glissement sémantique, et base de précieuses ressources argumentatives !

Bibliographie

Amossy R. & Herschberg-Pierrot A. (1997). *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*. Paris, Nathan.

Amossy R. & Koren R. (2004). « Présentation ». *Semen* 17, pp. 9-18.

Amossy R. (2000). *L’argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d’idées, fiction*. Paris, Nathan.

Anscombe J.C. & Ducrot O. (1983). *L’argumentation dans la langue*. Liège, Mardaga.

Aristote (1991). *Rhétorique*. Trad. C.-E. Ruelle, intr. M. Meyer, commentaire de B. Timmermans. Paris, Le Livre de Poche.

Bonnet V. (à paraître). « La notion d’ensemble dans le vocabulaire mathématique ». *Actes du colloque « La partition en langue et en discours », 6-8 novembre 2003, Strasbourg*.

Borillo A. (1997). « Statut et mode d'interprétation des noms collectifs ». In Guimier C. (éd.) *Co-texte et calcul du sens*, Presses Universitaires de Caen, pp. 105-121.

Breton P. (1996). *L'argumentation dans la communication*. Paris, Éditions la Découverte.

Charaudeau P. & Maingueneau D. (dir.) (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil.

Ducrot O. & Carel M. (1999). « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative ». *Langue française* 123.

Fontanier P. ([1821] 1977). *Les figures du discours*. Paris, Flammarion.

Joosten, Frank, De Sutter Gert, Drieghe Denis, Grondelaers Stef, J. Hartsuiker Robert & Speelman Dirk (2004). « Dutch Collective Nouns and Conceptual Profiling ». A paraître in *Linguistics*.

Krieg-Planque A. (2004). « Le mot "ethnie" : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français », à paraître dans *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et lexicographie*, Institut de Linguistique Française - CNRS / Éditions Honoré Champion.

Lecolle M. (1997). *Étude des Noms Collectifs en français*, Mémoire de DEA de Sciences du Langage, Université de Toulouse le Mirail.

Lecolle M. (1998). « Noms collectifs et méronymie ». *Cahiers de grammaire* 23 pp. 41-65.

Lecolle M. (2005). « Syntagmes génériques et collectifs comme dénomination/désignation de la catégorie de l'Autre ». A paraître dans les Actes du colloque : *La dénomination de l'autre*, Tunis, décembre 2004.

Moirand S. (2004). « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots ». In Cassanas A., Demange A., Laurent B. & Lecler A. (éds), *Dialogisme et nomination, Actes du troisième colloque Jeunes Chercheurs Praxiling*, Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry, pp. 27-61.

Moura H. M. (2001). « Dénotation et argumentation dans le discours ». *Langages* 142, pp. 77-91.

Perelman C. & Olbrechts-Tyteca O. (1970). *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*. Éditions de l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.

Taguieff Pierre-André (2004). "Multiculturalisme et communautarisme devant les principes républicains", site de l'*Observatoire du communautarisme*. [en ligne] http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=79368 (consulté le 26/11/04).

Ressources, dictionnaires et corpus

ATILF, CNRS ; Académie Française. *Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition Version informatisée* [en ligne] <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

ATILF, CNRS. *Frantext* [en ligne] <http://www.atilf.fr/frantext.htm>.

ATILF, CNRS. *Le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)* [en ligne] <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Forum du site *Sauvons la Recherche*, février à juillet 2004 [en ligne] <http://recherche-en-danger.apinc.org> (consulté en août-septembre 2004)

Rapport des états Généraux de la Recherche. Site « Comité d'initiative et de proposition » [en ligne] <http://cip-etats-generaux.apinc.org> (consulté en novembre 2004)

Le Monde, La Croix, Libération, le Nouvel Observateur, Télérama, Le Figaro, Politis entre juillet 2004 et mars 2005. Choix thématique d'articles.

Sites corses : *A contresens, Le Grain de Sable, L'Unione Corsa, Collectif Bellaciao.*

Rey A. & Rey-Debove J. dir. (1993). *Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaire le Robert.

Rey A. dir. (2000). *Dictionnaire Historique de la langue française*, 3 tomes, Paris, Dictionnaires le Robert.